

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 24 Mars 2016

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

Numéro  
2016/MARS/29

Point de l'ordre du jour  
7

OBJET  
DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRÈS DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL SUITE À  
LA CRÉATION DU 5<sup>ÈME</sup>  
GROUPE SCOLAIRE

RAPPORTEUR  
Mme GEORGELIN

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 06/04/2016  
L'affichage en mairie le : 06/04/2016  
La notification le : 06/04/2016

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Jeudi 24 mars 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 18 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. P- YSCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. J- . PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, Mme A. POL, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme V. LETARD a donné procuration à Mme M-P. DOSTE  
M. E. JAECK a donné procuration à M. G. ROZENKNOP  
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN  
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET  
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. P. BROT  
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à M. H. AREVALO  
M. A. CLEMENT a donné procuration Mme P. MATON

Membres absents

M. M. CHARLIER

Exposé des motifs

La commune a décidé, par délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2015, de modifier la carte scolaire et d'ouvrir un cinquième groupe en réaménageant des locaux scolaires des anciennes écoles Jean Jaurès et Centre.

La création d'un 5<sup>ème</sup> groupe a nécessité des travaux d'aménagement dans deux groupes scolaires ainsi que des travaux d'extension des salles de restauration scolaire. Le 5<sup>ème</sup> groupe scolaire de Ramonville, situé allées Georges Pompidou, comprend désormais l'école maternelle déjà existante et la nouvelle école élémentaire installée dans d'anciens locaux de la mairie. Le groupe scolaire Jean Jaurès, situé entre la place Marnac et la mairie principale, comprend désormais l'école élémentaire déjà existante et la nouvelle école maternelle.

Le maître d'œuvre de cette opération est le groupement ARCHEA Architectes / BET

Mema Sarl / CALEFAT .

La commune a décidé, par délibération du Conseil Municipal du 09 juillet 2015, de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, à hauteur de 30% du montant HT des travaux. Le montant des travaux ayant évolué depuis, il est demandé au Conseil Municipal de redélibérer pour solliciter l'aide du Département.

Le montant des travaux s'élève à 1 036 621 € HT, soit 1 243 945,20 € TTC.

Le montant se décompose comme suit :

#### PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX HT

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux	1 036 621,00 €	Subvention du Conseil Départemental 30 % des travaux HT	310 986,30 €
Maîtrise d'œuvre	71 593,00 €	Autofinancement / Emprunt	
Contrôle technique	13 671,00 €		826 513,70 €
Frais annexes (géomètre, SPS, publications, etc...)	15 615,00 €		
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>1 137 500,00 €</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>1 137 500,00 €</b>

Cette opération pourrait bénéficier d'une subvention de la part du Conseil Départemental au titre de la programmation scolaire du 1<sup>er</sup> degré, à hauteur de 30% du montant HT des travaux, soit 310 986,30 euros.

#### Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame GEORGELIN, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès Conseil Départemental de la Haute-Garonne, au titre de la programmation des constructions scolaires du 1<sup>er</sup> degré pour les travaux présentés ci-dessus, à hauteur de 30 % du montant des travaux HT soit 310 986,30 €

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*

Date la signature : 05/04/2016  
Nom du signataire : Christophe LUBAC

**Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Ramonville Saint-Agne  
du 24 Mars 2016**